Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260417-2026_D40-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLAINCHE Marine, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, Mme PINET Sandra, M. POCARD Christian, M. POURCHASSE Antoine, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absente ayant donné procuration :
Mme GUILLEMET Pauline à Mme ROBIC Fabienne

Secrétaire de séance : M. CADOUDAL Nicolas

nombre de conseillers en exercice	**27**
nombre de présents	26
nombre d'absent	1
nombre de votants	27
procuration	1
Quorum	**14**

****

2026-D40 - Instruction des sols et des autorisations d'urbanisme – Avenant à la convention avec Centre Morbihan Communauté

Centre Morbihan Communauté propose un avenant ayant pour objet d'intégrer à la convention de service relative à l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme, deux nouvelles missions qui seront portées par le service de l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme à compter du 1er juin 2026 :

- Gestion par le service des dossiers incomplets et notamment la gestion des courriers relatifs à leur traitement : rédaction et signature des courriers de premier mois (demande de complément et majoration du délai d'instruction).

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260417-2026_D40-DE

- Tenue de permanences en mairie en vue de recevoir sur rendez-vous les pétitionnaires en attente de conseils et de précisions quant à la faisabilité de leur projet : le service instructeur assurera 2 permanences par mois en mairie jusqu'à l'échéance de la convention (hors période du 15 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier).
  Ces permanences visent à répondre aux besoins d'information des pétitionnaires quant à la faisabilité de leur projet de construction.

  Les modalités d'organisation de ces permanences sont les suivantes :
  - Les pétitionnaires seront reçus sur rendez-vous
  - Les permanences seront planifiées à l'année
  - La durée des permanences est fixée à 3 heures de présence en mairie
  - Les permanences sont planifiées les mercredis de 14h à 17h

Une facturation spécifique sera établie annuellement aux tarifs forfaitaires suivants :

- Pour le traitement des courriers de premier mois : forfait annuel de 328 €
- Pour les permanences en mairie : forfait annuel de 1 378 € par permanence mensuelle, soit 2 756€ pour 2 permanences mensuelles.

L'avenant à la convention sera conclu jusqu'au 31 décembre 2027.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la signature de l'avenant à la convention de service relative à l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 24/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Nicolas CADOUDAL

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)